

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 18 MARS 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes LASSERRE, PINATEL ;
MM. BROUCARET, IBARBOURE, MATON

EXCUSÉS : Mme BUTORI ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN

POUVOIRS : Mme BUTORI à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ;
M. KORDIAN à Mme ECHEVERRIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N°16 – CRR : CONVENTION CADRE AVEC L'HARMONIE BAYONNAISE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

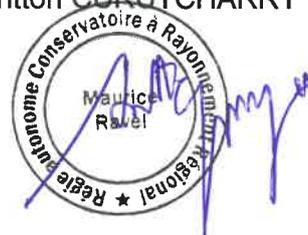
Dans le cadre de leurs missions respectives, les parties s'organisent collectivement pour développer entre l'année scolaire 2024/2025 et 2026/2027 une collaboration visant à organiser des échanges pour promouvoir l'action pédagogique, la diffusion artistique ainsi que le prêt d'instruments ou la mise à disposition de locaux.

Actions prévues :

- Le Conservatoire participera au groupe de travail qui vise, en concertation avec l'Harmonie Bayonnaise, à ouvrir une réflexion sur l'ancrage musical et pédagogique territorial de l'association ;

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



- Trois représentants du Conservatoire participeront au comité de suivi et d'évaluation de ce présent accord. Le comité se réunira deux fois par an afin de faire l'état d'avancement de l'accord, évaluer les projets réalisés, planifier et coordonner les projets en cours ou futurs et résoudre les divergences qui pourraient survenir ;
- Le Conservatoire s'engage à fournir les installations, l'expérience, les ressources humaines et le matériel nécessaires à la réalisation des projets conjointement élaborés ;

Après délibération, il est demandé à la régie autonome d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention cadre pour 3 années avec l'Harmonie Bayonnaise. Vous trouverez le projet de cette convention en annexe du présent rapport.

DONT ACTE